

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-38
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12)

Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEAS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5)

M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS

De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation

25 septembre 2026

Secrétaire de
séance

Mme VINCENDEAU

TABEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2026 – MODIFICATION N°2 – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24/09/2026.

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 5 février 2026 ;

Considérant l'intérêt pour l'administration à faire évoluer ses emplois et à adapter ses missions pour une meilleure organisation de ses services.

Suite à des évolutions professionnelles, il est proposé de modifier les postes de la manière suivante :

1- Avancements de grade 2026

Affectation	N° poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Grade actuel	Nouveau grade	Date d'effet
				Poste à supprimer	Poste à créer	
CIAS	25 046	28h	Médico-sociale	Aide-soignante CI Normale	Aide-soignante cl. Sup	01/11/26
CIAS	24 922	26h	Médico-sociale	Aide-soignante CI Normale	Aide-soignante cl. Sup	01/11/26
CIAS	24 453	15h30	Médico-sociale	Aide-soignante CI Normale	Aide-soignante cl. Sup	01/11/26
CIAS	24 256	31h30	Médico-sociale	Agent social ppal de 2ème cl	Agent social ppal de 1ère classe	01/11/26
CIAS	24 338	28h	Médico-sociale	Agent social ppal de 2ème cl	Agent social ppal de 1ère classe	01/11/26
CIAS	24 388	28h	Médico-sociale	Agent social	Agent social ppal de 2ème classe	01/11/26

2- Changement de grade

Affectation	N° poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Grade actuel	Nouveau grade	Date d'effet
				Poste à supprimer	Poste à créer	
CIAS	24854	26h	Médico-sociale	Agent social 1ère classe	Agent social	01/11/26

3 – Modification temps de travail

Nbre de postes	Grade	Durée hebdo	Grade	Nveau temps de travail	Date effet
	Postes à supprimer		Postes à créer		
1	Agent social	20,00	Agent social	16,00	01/01/2027
5	Agent social	26,00	Agent social	27,50	01/01/2027
9	Agent social	26,00	Agent social	27,50	01/11/2026
1	Agent social	26,25	Agent social	27,50	01/01/2027
1	Agent social	17,50	Agent social	22,00	01/01/2027

1	Agent social	10,00	Agent social	11,00	01/11/2026
1	Agent social pal 2° classe	26,00	Agent social pal 2° classe	27,50	01/11/2026
1	Agent social pal 1° classe	22,00	Agent social pal 1° classe	24,00	01/11/2026
1	Agent social	12,00	Agent social	16,00	01/11/2026
1	Agent social	8,00	Agent social	12,00	01/11/2026
1	Agent social	10,00	Agent social	16,00	01/11/2026
1	Agent social	22,00	Agent social	26,00	01/11/2026
1	Agent social	12,00	Agent social	17,50	01/11/2026
1	Aide-soignante de classe supérieure	26,00	Aide-soignante de classe supérieure	27,50	01/11/2026

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **Créer, modifier et supprimer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus ;**
- **Prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à compter des dates d'effet ;**
- **Autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Emmanuelle MENARD

91

Sophie BESNARD
Vice-Présidente
Service et autonomie à domicile

Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

